

# Compte Rendu des délibérations

## Conseil Municipal

### de la Commune de Roehgude

#### Séance du 23 mai 2020

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation : 18/05/2020

Date d'affichage : 18/05/2020

L'an deux mille vingt le vingt-trois mai à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick DUMAS.

**Présents :** Agathe BONZON, Catherine COLAS, Audrey PIANA, Jean Jacques SALA, Cécile OZIL, Patrick DUMAS, Adam TESTUD, Rémi CHANTE, Benoit POTIER, Michel SIMON

**Excusée :** Laurence GOMES,

**Secrétaire de séance :** Agathe BONZON

#### ORDRE DU JOUR

- 1- Fixation du nombre d'adjoint(s)

<p align="center"><b>Délibération n°13-2020</b> <b>Fixation du nombre d'Adjoints au Maire</b></p>
---

**Article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**

« Il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal. »

**Article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

« Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Le résultat du calcul étant arrondi à l'entier inférieur. »

Ce pourcentage constitue une limite maximale à ne pas dépasser, un minimum d'un Adjoint par commune étant obligatoire (article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Concernant la commune de Roehgude, l'effectif du Conseil Municipal est de 11 membres.

Il ne peut y avoir plus de 3 adjoints, correspondant à l'arrondi à l'entier inférieur de  $11 \times 30\% = 3,3$ .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE** de fixer à 2 (deux) le nombre des adjoints au Maire.

*Séance du 23 mai 2020 levée à 10h30*

**RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE**

13-2020	Fixation du nombre d'adjoints au Maire
---------	--

**SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>AGATHE BONZON</b>	<b>CECILE OZIL</b>	<b>REMI CHANTE</b>
<b>CATHERINE COLAS</b>	<b>PATRICK DUMAS</b>	<b>LAURENCE GOMES</b>
<b>AUDREY PIANA</b>	<b>ADAM TESTUD</b>	<b>BENOIT POTIER</b>
<b>JEAN JACQUES SALA</b>		<b>MICHEL SIMON</b>